

COMPTE RENDU REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 14 Avril 2022  
03-2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 Avril à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
Sous la présidence de Monsieur Denis ESPAGNET, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 10

**Présents** : Denis ESPAGNET, Corinne LEMERCIER, Jérôme LAFARGUE, Didier RAMPENEUX, Aurélie RAMPENEUX, Marie-Rose JOSEPH, Martine BRETHERS.

**Absent excusé** : Steven ARBOUIN (procuration à Aurélie RAMPENEUX)

**Absents** : Olivier TREMON, Aline DARGUENCE

Secrétaire de séance : Aurélie RAMPENEUX

Date de la convocation : 05/04/2022

Ordre du jour :

- 1- Approbation du précédent Compte Rendu
- 2- Délibération affectation résultat 2021
- 3- Vote des 2 Taxes locales
- 4- Délibération frais scolaires 2022
- 5- Investissements 2022
- 6- Vote du BP 2022
- 7- Rapport relatif à la part TPU 2022
- 8- Divers

**1-Approbation du CR**

Approbation du CM à l'unanimité

**2- Délibération affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis ESPAGNET, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 70 087.81 €

Décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 22 753.43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif	+ 47 334.38 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser)	+ 70 087.81 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 5 176.05 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	1 324.12 €

<b>Besoin de financement F</b>	= <b>D+E</b>	<b>0 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	= <b>G+H</b>	<b>+ 70 087.81 €</b>
1) <b>Affectation en réserve R 1068 en investis</b> G = au minimum, couverture du besoin de financt F		0 €
2) <b>H Report en fonctionnement R 002</b>		<b>+ 70 087.81 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>		0 €

## 8 POUR

### 3- Vote des 2 taxes locales

Vu la nouvelle présentation de l'état n°1259 portant modification des bases nettes d'imposition des deux Taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2022 ;

Vu la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales compensée par la fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie votée en 2020 par le département (soit 17.46% pour la Gironde), pour former le taux de référence TFB 2022 figurant sur l'état 1259 notifié aux communes,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition ;

Considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget communal ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Produit correspondant</b>
Foncière (bâti)	<b>30.63 %</b>	63 200	19 358
Foncière (non bâti)	<b>42.16 %</b>	12 000	5 059
<b>Total produit attendu</b>			<b>24 417</b>

## 8 POUR

### 4- Délibération Frais scolaires GRIGNOLS 2022

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du tableau du SIVOS de Grignols fixant le tarif des frais scolaires 2021/2022 à 1 671.64 € par enfant (+171.64 €/2021) (X 2 enfants).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent cette participation financière et chargent Monsieur le Maire de mandater.

La dépense est inscrite au budget à l'article 6558.

## 8 POUR

### 5/ INVESTISSEMENTS 2022

- Opération 23 : SDEEG = **1 309 €**
- Opération 50 : SONOCLIM (salle mariage + secrétariat) = **6 777 €**
- Opération 31 : SEDI (armoie forte ) = **2 994 €**
- Opération 18 : LOSSE (salle mariage + secrétariat) = **21 577 €**
- Opération 25 : RIBAS (rideau SDF) = **729 €**
- Opération 32 : Extension barbecue = **1 453.20 €**
- Opération 51 : Outils motoculture = **1 070 €**
- Opération 37 : Ecriture cptable 2018 = **46.80 €**

**POUR : 8**

## **6/ Vote BP 2022**

### **Sur proposition de Monsieur ESPAGNET Denis, Maire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Décide** de voter le Budget Primitif 2022 de la commune :

- Par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

**Adopte** le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2022 comme il suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	171 388.81 €	39 280.12 €
Recettes	171 388.81 €	39 280.12 €

**Précise** que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2022.

## **7/ Rapport relatif à la TPU 2022**

La CDC du Bazadais nous a transmis le montant de l'allocation compensatrice 2022 restant à la charge des communes. Pour LABESCAU, nous devons 5 770.90 € pour 2022. Ce montant reste identique aux années précédentes et sera mensualisé.

## **8/ Divers**

Suite à la réunion avec le Syndicat des Eaux de Grignols, la capacité de fourniture en eau est critique et aucune nouvelle construction ne peut être octroyée.

De fait, le zonage établi dans le PLUI ne sert à rien.

Séance levée à 22h10



